



Paris, le 19 octobre 2022

Présentation d'un panel de nouvelles questions de l'épreuve théorique générale

Présents

Pour l'administration :

D.S.R. :

- Christophe PIZZI, chef du BRPCE (visio)
- Damien LAPLACE, adjoint au chef du BRPCE
- Céline JALLET, adjointe à la cheffe de pôle suivi et gestion de l'activité du service public des examens du permis de conduire

Organisations syndicales :

Pour le SANEER :

- Olivier MACHELE, SN

CGT

SNICA-FO Absent

Une délégation du SANEER&SR a été reçue ce jour, suite à l'annonce faite lors du CSER du 27 septembre dernier, afin de visionner un panel de nouvelles questions de l'épreuve théorique générale.

En propos liminaire, M. PIZZI nous indique qu'il n'y a pas de révolution par rapport à ce qui existe actuellement et nous informe que ce panel de questions avait été présenté la veille aux organisations professionnelles avec un retour positif. Le pilotage de ces modifications revient à BRPCE en lien avec un éditeur pédagogique et ce pour faire suite aux remontées du terrain sur un manque de questions relatives à la réglementation du code de la route.

M. LAPLACE nous présente le panel de 45 nouvelles questions. Il existe 4 niveaux de questions.

Mme JALLET nous explique que sur un examen de 40 questions, il y a 34 questions de niveau 1 et 2 (à proportion égale), 5 questions de niveau 3 et 1 question de niveau 4. Les questions de niveau 3 et 4 sont celles qui font chuter le taux de réussite.

Pour le SANEER&SR les questions de niveau 3 et 4 sont des questions de réglementation qui doivent être maîtrisées par les candidats, un minimum de connaissance est requis. Il suffit d'ouvrir un livre de code et d'apprendre.

M. LAPLACE nous indique que certaines de ces questions prennent en compte des innovations technologiques (détecteurs angles-morts,...), les nouveaux moyens de déplacements (EDPM), mais aussi des questions où le candidat est placé en qualité de piéton. Il nous explique que les usagers se plaignaient du manque de transparence quant au nombre de réponses possibles dans les questions, c'est pourquoi une indication supplémentaire est donnée aux candidats au dessus du chronomètre (une ou plusieurs réponses).

Pour la CGT, il y a inégalité de traitement entre les candidats puisque ceux passant l'ETG chez un OA auront droit aux nouvelles questions tandis que ceux qui présenteront leur examen dans un centre géré par l'administration (ETG PRO, MM1, MM2, MM3) ne bénéficieront pas des dernières avancées.

Pour le SANEER&SR, il est anormal de donner autant d'indication aux candidats. Dans une question où il n'y a qu'une réponse possible (OUI-NON), cette indication n'est absolument pas pertinente. Cela pourrait se comprendre lors d'une question à choix multiples, avec une réponse OUI-NON et trois réponses sous forme de phrases courtes. Pour le SANEER&SR, il nous semble évident que les légères modifications, prévues par la DSR, ne permettront pas de rehausser le niveau de connaissances des candidats en ce qui concerne le code de la route.

Mme JALLET nous informe que ces nouvelles questions seront mises en place avant la fin du premier semestre 2023.

Pour les organisations syndicales, cette mise en place doit se faire pour tous les candidats (ETG commun ou PRO/MM1-2-3) car le matériel Euclide est obsolète et il n'y a plus aucune mise à jour (système d'exploitation / banque de questions) réalisée. Le SANEER&SR tient à ajouter que le vivier d'IPCSR qualifiés ETG s'amenuise.

Pour la DSR, les BER sont invités à « prendre soin » des postes Euclide jusqu'à la mise en place de ces nouvelles questions, quitte à emprunter un poste nomade à un BER voisin.

Le SANEER&SR souhaite connaître la raison pour laquelle il faut « prendre soin » des postes? Du nouveau matériel sera-t-il mis en place? Est-ce que les ETG spécifiques seront transférées aux OA?

La DSR nous informe qu'à l'issue du déploiement total de RdvPermis, les applications Euclide et Aurige seront désactivées et qu'une dotation d'une vingtaine de tablettes, semblables à celles des OA, sera mise en place au sein des BER afin de réaliser les ETG spécifiques.

Rédacteur :
Olivier MACHELE



SANEER & SR
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Cedex

